

2° *Pour les églises paroissiales et les chapelles*, le matin, une messe de communion aussi solennelle que possible ; le soir, une cérémonie avec allocution, procession pendant laquelle on chantera les Litanies du Sacré-Cœur de Jésus, amende honorable, consécration au Sacré-Cœur et salut.

Ce vœu sera lu dans toutes les églises et chapelles, et on renouvellera chaque année cette lecture à l'approche de la fête.

A cause de ce vœu la fête du Sacré-Cœur a pris un caractère très solennel en France, cette année.

Consécration interdite. — A l'occasion de la fête du Sacré-Cœur, qui tombait le 1er vendredi 15 juin, un grand nombre d'officiers et de soldats français avaient formé le projet de se consacrer au Sacré-Cœur. L'Eglise approuvait et bénissait cette cérémonie dont les suites, il n'y a pas à en douter, n'eussent pu qu'être heureuses pour les armes des alliés.

Le gouvernement maçonnique et socialiste, qui en pleine guerre continue de persécuter l'Eglise et les catholiques en France, s'est hâté par circulaire ministérielle d'interdire cette manifestation de foi. Quinze jours, plus tôt, par contre, il en émettait une autre pour prescrire que des moyens fussent donnés aux soldats musulmans d'observer le jeûne du Ramadan.

Les journaux catholiques qui ont voulu protester contre cet acte de sectarisme stupide ont vu leurs articles largement massacrés par la censure toute à la dévotion des Loges.

On dirait que le gouvernement français le fait exprès pour montrer qu'en France les catholiques ne sont que des parias et de la chair à canon, pour éloigner de la France les neutres catholiques, pour donner aux Allemands des prétextes de publier qu'ils sont les défenseurs de la religion contre l'athéisme. Et il n'y a pas à douter qu'il agit on ne peut mieux pour empêcher Dieu de bénir l'effort héroïque de ceux qui combattent au front.

Cette circulaire qui porte la marque de la haine de Dieu peut expliquer ce qui se passe actuellement et expliquera peut-être d'autres événements.

Décoré de la Légion d'Honneur. — Le 17 juin dernier, le président Poincaré a remis, à Reims, la Croix de la Légion d'Honneur à S. E. le cardinal Luçon.

On a raconté que le président de la République, en épinglant la croix sur la poitrine du vénérable prince de l'Eglise, aurait dit que " toute la France applaudissait à cette distinction ".

Rien de plus vrai, car le cardinal archevêque de Reims en demeurant dans sa ville épiscopale sous la menace constante des bombes allemandes s'est attiré l'admiration universelle.

Journée du Commerce et de l'Industrie. — De même que l'agriculture française au mois de février, a eu sa journée de pénitence, d'ado-